

S A C A M

P A R T I C I P A T I O N S

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 SEPTEMBRE 2000

L'an deux mil,

Le sept septembre, à douze heures quinze.

Dans les locaux de la FNCA, 55 rue La Boétie, à Paris 8ème,

Greffe du Tribunal
Commerce de Paris

14 FEV 2001

10509

les Administrateurs de la société par actions simplifiée au capital variable "SACAM PARTICIPATIONS" se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

MM. BASTIDE, de BELLEFON, BUÉ, CARRON, CELERIER, COUTURIER, DUPUY, DUTERTRE, ESPARBES, HOCHER, MARY, MICHAUT, MORVAN, OZOUX, PAUGET, SANDER, SIMON, VALERY.

Sont excusés :

MM. BRU, KEROUEDAN, POUZET.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de dix-huit des Administrateurs en fonction peut valablement délibérer, conformément à l'article 13 - alinéa 3 - des statuts.

Préalablement à la réunion, le Président donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé par l'ensemble des Administrateurs présents.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Administration de la société.
- Prises de participation dans le capital de CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Vie.
- Changement de représentant permanent aux Conseils d'administration de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance.
- Nomination d'un membre au Comité exécutif de la SAS Sacam Assurance Caution.
- Questions diverses.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE.

Monsieur Jean-Yves HOCHER rappelle que conformément à l'article 13 – 1 des statuts, la société est dirigée par un Président qui est de plein droit le Président en exercice du Bureau de la Fédération nationale du Crédit agricole. Il indique que Monsieur René CARRON a été élu, le 6 juillet 2000, Président de la Fédération nationale du Crédit agricole et qu'à ce titre il est de droit Président de la SAS SACAM PARTICIPATIONS. Il succède à Monsieur Marc BUÉ, Président de la SAS SACAM PARTICIPATIONS depuis sa constitution en 1998.

Statutairement les Administrateurs de la SAS SACAM PARTICIPATIONS sont les membres en exercice du Bureau de la Fédération nationale du Crédit agricole. Après avoir informé les membres du Conseil du départ de Messieurs AUBRY, BARSALOU, CRESP, GRANGE, POBELLE et VEILLON du Bureau fédéral, le Président indique que deux postes restaient à pourvoir suite au départ, en décembre 1999, de Messieurs BEDERE et STEFANI du Bureau fédéral.

Huit Présidents et Directeurs généraux de Caisse régionale ont été élus membres du Bureau de la Fédération nationale du Crédit agricole lors de l'Assemblée générale de la FNCA qui s'est réunie le 22 juin 2000.

Le Président conformément à l'article 13 – 3 des statuts, constate le remplacement des membres sortants par :

- Monsieur Jean-Paul DUTERTRE, Président de la Caisse régionale de l'ANJOU et du MAINE, aux fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Michel MICHAUT, Président de la Caisse régionale de l'YONNE, aux fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Jean-Pierre MORVAN, Président de la Caisse régionale des CÔTES D'ARMOR, aux fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Marc POUZET, Président de la Caisse régionale ALPES-PROVENCE, aux fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Jean-Marie SANDER, Président de la Caisse régionale d'ALSACE, aux fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Pascal CELERIER, Directeur Général de la Caisse régionale de la VENDEE, aux fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Jean KEROUEDAN, Directeur Général de la Caisse régionale d'ILLE-ET-VILAINE, aux fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Georges PAUGET, Directeur Général de la Caisse régionale PYRENEES-GASCOGNE, aux fonctions d'Administrateur.

Il rappelle que leur mandat d'Administrateur prendra fin respectivement au terme de leur mandat de membre en exercice du Bureau de la Fédération nationale du Crédit agricole.

PRISE DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE CAMCA ASSURANCE ET DE LA SOCIETE CAMCA REASSURANCE.

La SAS SACAM PARTICIPATIONS détient un titre de CAMCA ASSURANCE et un titre de CAMCA REASSURANCE. Ces titres ont été souscrits suite aux augmentations de capital auxquelles ces deux sociétés anonymes luxembourgeoises ont procédé en 1999.

Ces deux sociétés procèdent à une nouvelle augmentation de capital. Cette opération consiste en une revalorisation du titre et en corrolaire la conversion en euros de la valeur du nominal.

La valeur du titre CAMCA ASSURANCE fixée initialement à 1000 F est portée à 1 350,50 francs soit une augmentation de 350,50 F par titre, la valeur de l'action étant convertie à 205,88 euros.

La valeur du titre CAMCA REASSURANCE fixée initialement à 1000 F est portée à 1 157,57 francs soit une augmentation de 157,57 F par titre, la valeur de l'action étant convertie à 176,47 euros.

Les nouvelles prises de participation pour la SAS SACAM PARTICIPATIONS seraient d'un montant global de 508,07 francs.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces prises de participation et confère tous pouvoirs à Monsieur de BALEINE à l'effet de signer tous actes, verser toutes sommes et généralement faire le nécessaire.

PRISE DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE CAMCA VIE.

Le Président informe le Conseil de la constitution en 1999 de la société anonyme luxembourgeoise CAMCA VIE, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 70 278. Il précise qu'il serait nécessaire d'y prendre une participation comme dans les autres sociétés créées par la CAMCA au Luxembourg.

Cette prise de participation correspond à une action dans le capital de cette société, d'une valeur nominale de 1000 F.

Le Président précise qu'il convient de pourvoir corrélativement à la nomination d'un représentant permanent au Conseil d'administration de CAMCA VIE. La candidature de Monsieur Jean-Paul DUTERTRE à cette fonction est soumise à l'approbation du Conseil.

Le Conseil, après avoir constaté l'intérêt de la prise de participation, se prononce et approuve à l'unanimité ladite prise de participation et autorise son Président à souscrire une action. Puis, le Conseil approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Jean-Paul DUTERTRE. Enfin, Monsieur Jean-Paul DUTERTRE accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Conseil confère tous pouvoirs à Monsieur de BALEINE à l'effet de signer tous actes, verser toutes sommes et généralement faire le nécessaire.

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CAMCA ASSURANCE ET CAMCA REASSURANCE.

La SAS SACAM PARTICIPATIONS dispose d'un poste d'Administrateur dans chacun des Conseils d'administration des sociétés anonymes luxembourgeoises CAMCA ASSURANCE et CAMCA REASSURANCE. A ce titre, un représentant permanent, personne physique, Monsieur Jean-Marie POBELLE a été désigné lors de la séance du Conseil du 09 septembre 1999.

Monsieur Jean-Marie POBELLE n'est plus, depuis le 22 juin 2000, ni membre en exercice du Bureau fédéral et par conséquent ni membre du Conseil d'administration de la SAS SACAM PARTICIPATIONS.

La candidature de Monsieur Jean-Paul DUTERTRE à cette fonction de représentant permanent au sein des Conseils des sociétés CAMCA ASSURANCE et CAMCA REASSURANCE est soumise à l'approbation du Conseil.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve et ratifie à l'unanimité cette nomination.

Monsieur Jean-Paul DUTERTRE accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées.

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITE EXECUTIF DE LA SAS SACAM ASSURANCE CAUTION.

La SAS SACAM ASSURANCE CAUTION a été constituée en 1999. La SAS SACAM PARTICIPATIONS en détient un titre.

La présidence de cette société est exercée par la SAS SACAM PARTICIPATIONS. Les statuts de la SAS SACAM PARTICIPATIONS disposent en général que le Conseil d'administration nomme les membres des Comités exécutifs des sociétés dont la présidence est exercée par la SAS SACAM PARTICIPATIONS.

Monsieur Jean-Marie POBELLE n'est plus, depuis le 22 juin 2000, membre du Conseil d'administration de la SAS SACAM PARTICIPATIONS, son remplacement en qualité de membre du Comité exécutif de la SAS SACAM ASSURANCE CAUTION est proposé.

La candidature de Monsieur Jean-Paul DUTERTRE à cette fonction de membre du Comité exécutif de la SAS SACAM ASSURANCE CAUTION est soumise à l'approbation du Conseil.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve cette nomination et ratifie à l'unanimité la composition du Comité exécutif constitué de Messieurs Marc CHICHERY, Yves COUTURIER et Jean-Paul DUTERTRE.

Monsieur Jean-Paul DUTERTRE accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant posée et plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à douze heures quarante cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et le Directeur général.

EXEMPLAIRE CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Carron', written over a horizontal line.

René CARRON